



→ Qu'est-ce que l'apprentissage ?

→ Combien coûte un·e apprenti·e ?

→ L'alternance au Cnam, 20 ans d'expérience

→ Profitez de l'aide exceptionnelle de l'État pour toutes les entreprises qui recrutent un·e alternant·e à la rentrée 2020



Osez l'apprentissage avec le Cnam !



Durée
3 ans



Licence
informatique
jeux vidéo



100% dans
votre entreprise

L'apprentissage ?

Pour vous, c'est le moyen de recruter le·la collaborateur·rice qui va naturellement s'intégrer dans votre entreprise.

Pour l'apprenti·e, c'est la passerelle vers l'emploi et l'insertion professionnelle.



Qu'est-ce que l'apprentissage ?

L'apprentissage est une forme particulière de contrat de travail qui lie 3 acteurs (employeur, apprenti·e, organisme de formation) aux responsabilités bien établies. « Une fois son contrat d'apprentissage signé, le statut officiel de l'apprenti·e recouvre deux réalités : il est à la fois **un·e salarié·e de l'entreprise à part entière**, et dans le même temps **un·e apprenti·e étudiant·e des métiers**. » *

L'apprentissage permet de se former à un métier dans une relation quotidienne et forte avec les professionnel·le·s (les maître·sse·s d'apprentissage) et de créer une relation unique à la vie et la culture de l'entreprise. Dans sa pratique actuelle, c'est un système de formation qui est fondé sur une succession de phases de travail en entreprise et de phases de formation académique qui alternent.

Les acteurs de l'apprentissage



La réussite du projet de l'apprentissage repose sur 3 acteurs :

L'employeur dont le rôle repose sur la désignation par l'employeur d'un·e maître·sse d'apprentissage qui accompagne l'apprenti·e dans sa formation en entreprise. Il doit disposer du temps et de moyens nécessaires à cette mission. Il est le garant des responsabilités incombant à l'employeur :

- Accueillir l'apprenti·e et l'assister dans sa compréhension des objectifs, l'organisation de l'entreprise
- Comprendre et participer aux objectifs et à la pratique de la formation que suit l'apprenti·e et ceci tant d'un point de vue opérationnel (suivi au jour le jour de l'évolution de l'apprenti·e, relation entre le·la tuteur·rice académique et le·la maître·sse de stage) que d'un point de vue structurel (participation aux jurys et conseils pédagogiques de la formation)
- En particulier gérer, sur la durée du contrat d'apprentissage, les missions et projets confiés à l'apprenti·e en combinant la progression dans les compétences définies dans la formation et les objectifs scientifiques, techniques, organisationnels et économique de l'entreprise
- Permettre à l'apprenti·e de suivre les cours théoriques professionnels : ce temps de formation est compris dans le temps de travail effectif (le temps de travail est identique à celui des autres salarié·e·s)

L'apprenti·e qui doit

- Comprendre et intégrer les objectifs, l'organisation de l'entreprise qui l'emploie
- Respecter les obligations de son contrat de travail et plus généralement du travail en entreprise
- Acquérir progressivement les compétences et les connaissances du métier qui fait l'objet de sa formation et ceci tant par la pratique en entreprise que par son engagement dans le cursus dispensé par l'organisme de formation.
- Faciliter, dans son rôle d'apprenti·e, les relations entre son entreprise et l'organisme de formation.



L'organisme de formation dont le rôle est :

- D'assurer la formation académique de l'apprenti·e et de veiller à la cohérence entre les enseignements en entreprise et académiques pour permettre à l'apprenti·e d'acquérir les compétences et les qualifications du titre visé.
- D'assurer et suivre de manière étroite la progression de l'apprenti·e tant en ce qui concerne ses compétences et connaissances que son intégration dans l'entreprise. Dans ce but l'organisme de formation désigne un·e tuteur·rice académique qui est en constante relation avec le·la maître·sse d'apprentissage, ceci étant matérialisé par des visites périodiques chez l'employeur.





D'un point de vue juridique, le contrat d'apprentissage est un contrat de travail écrit à durée limitée (CDL) ou à durée indéterminée (CDI) entre un·e salarié·e et un employeur. Il permet à l'apprenti·e de suivre une formation en alternance en entreprise sous la responsabilité d'un·e maître·sse d'apprentissage et en centre de formation des apprentis (CFA) pendant 6 mois à 3 ans. Les CFA sont responsables des contrats d'apprentissage, la formation peut être délivrée par un organisme (école, université, grand établissement comme le Cnam ...) responsable de la pédagogie et du titre délivré qui doit être habilité par le CFA.

Depuis 2017 la part académique du travail de l'apprenti·e peut être enseignée à distance. Ceci veut dire que ce travail peut être réalisé physiquement dans l'entreprise dans les limites d'un cadre contractuel qui garantit que ce temps de formation est réservé sur le temps de travail de l'apprenti·e.

Combien coûte un·e apprenti·e ?

[Une aide exceptionnelle au recrutement d'apprenti·e·s pour toutes les entreprises](#)

Annonce du 4 juin 2020 - Pour encourager et inciter les entreprises à continuer à recruter des salarié·e·s en contrat d'apprentissage malgré le contexte économique difficile, le gouvernement verse une aide financière jusqu'à **8 000 € par contrat d'apprentissage** (5 000 € pour un·e apprenti·e mineur·e).

Avec cette mesure, le coût du recrutement d'un·e salarié·e en contrat d'apprentissage représente un **faible reste à charge – voire quasi-nul – pour la 1^{re} année de contrat.**



[Simulez le coût de votre futur·e apprenti·e](#)

Le simulateur officiel du Ministère du travail vous permet de calculer le coût de votre futur·e apprenti·e.

www.alternance.emploi.gouv.fr

Exemple d'un contrat d'apprentissage débutant le 1er octobre 2020, entre un·e apprenti·e qui a entre 18 et 20 ans, et une société de Nouvelle-Aquitaine de 10 employé·e·s du secteur privé qui n'a pas employé d'apprenti·e depuis le 1er janvier de l'année dernière

[Coût net pour l'employeur aides incluses sur 3 ans :](#)

- 1^{re} année : 66€ (8 066 € - **8 000 € d'aide exceptionnelle**)
- 2^e année : 9 567 €
- 3^e année : 12 568 €

Au total, votre apprenti·e vous coûtera **22 201 € sur les 3 ans**

(vs 30 201€ s'il n'y avait pas l'aide exceptionnelle).

L'alternance au Cnam, 20 ans d'expérience !

Accompagnant l'évolution et la croissance de l'alternance en France, le Cnam déploie sur tout le territoire des formations à tous les niveaux (licence, master, diplôme d'ingénieur-e, master spécialisés...) Ces formations s'adressent à des domaines très variés, allant du management à l'intelligence artificielle en passant par la mécanique et couvrent de nombreux métiers du comptable à l'ingénieur-e de production.

Le Cnam-Enjmin, spécialisé dans les formations aux médias numériques et aux jeux vidéo, est le partenaire de vos contrats d'apprentissage. Il propose un diplôme d'ingénieur-e spécialisé, la licence informatique jeu vidéo et, en partenariat avec GOBELINS l'école de l'image, le Mastère Spécialisé® Interactive Digital Experiences Designer d'expérience interactive et ludique pour le jeu vidéo, la culture et la communication.

Notre savoir-faire conduira vos futur-e-s collaborateur-ric-e-s à l'excellence en leur permettant de réussir leur **intégration professionnelle** et d'obtenir un diplôme reconnu par l'état et les conventions collectives.

➔ Nos engagements

- Vous informer sur les spécificités et les avantages des contrats d'apprentissage
- Vous aider à **définir les profils des apprenti-e-s et des objectifs qui leurs sont assignés**
- Vous proposer des apprenti-e-s pré-sélectionné-e-s et ayant les pré-requis à la formation
- Vous assister dans la relation contractuelle tri parties (contrats-types, modification et rupture...)
- Former et accompagner les maître-maîtresse-s d'apprentissage au tutorat
- Mettre à votre disposition des outils et tableaux de bord de suivi de la relation tutorale
- Gérer l'alternance, la motivation et la résolution des litiges
- Mettre à votre disposition un **interlocuteur unique**, le-la tuteur-ric-e académique, pour accompagner la relation avec vos apprenti-e-s.

➔ Vos avantages

- Vous bénéficiez d'une ressource humaine supplémentaire pour soutenir ou développer vos projets
- **Vous recrutez un-e salarié-e, soit pour une durée déterminée, soit en CDI**
- **Dans tous les cas, au terme de la formation, vous avez l'opportunité de poursuivre la collaboration en recrutant un-e collaborateur-ric-e 100% opérationnel-le**
- Vous transmettez l'image et les savoir-faire de votre entreprise,
- en formant un-e jeune pour une meilleure employabilité (dans 8 cas sur 10, l'apprentissage permet d'obtenir un emploi pérenne)
- Enfin, vous bénéficiez des avantages financiers liés à ce type de contrat de travail



Process de recrutement

Nous avons sélectionné plus de 40 jeunes (pré-requis, projet et motivation) qui sont aujourd'hui à la recherche de leur entreprise d'accueil !

- Contactez-nous pour recevoir les CV correspondant aux profils que vous recherchez
- Sélectionnez le-la meilleur-e candidat-e pour votre entreprise
- Nous vous accompagnons pour la mise en place de la contractualisation : procédure OPCO, contrat d'apprentissage (CERFA) et convention de formation

Contacts

naq_entreprises@lecnam.net

Karine PULIDO-SAVIGNAN
Chargée de relation entreprise
07 57 46 50 68

Anabelle DARDUN
Chargée de relation entreprise
05 49 75 77 91



Le Cnam-Enjmin,
une école du
Campus de l'image



CHARENTE
LE DÉPARTEMENT